



Exemplaire client

S.A.S au capital de : 840 000,00 EUR

225 ROUTE DES VIMES - RD 45 - BAS DU BOURG

24380 LACROPTÉ

Tel : 0553355580 - Fax :

R.C PERIGUEUX 401725114 - SIRET 40172511400011

IDENTIFIANT EUROPEEN : FR18401725114 NAF 2059Z

GAEC REYGASSE

LES BOUSCARELS

46150 THEDIRAC

SIRET 48816650500013 N°TVA INTRA FR26488166505

FACTURELivraison : GAEC REYGASSE
LES BOUSCARELS

Page 1 sur 1

46150 THEDIRAC

N° Facture	Date Facture	Référence client	Votre référence commande
FC-IND2600010	19/01/2026	A46010107	
N°Commande	Date	Référence Expédition	Votre représentant
IND046782	03/12/2025	LIV26IND00031	IND4601VRP, MOLINIE Romuald (IND0001DR

Code Article	Code Taxes	Désignation	Quantité	Conditionnement	Prix Unitaire H.T	Montant H.T en EURO
BL n° LIV26IND00031 du 19/01/2026						
A8354-G10	NOR	GANTS PERFECT SUP. T10L12	1,00	Unité	50,00	50,00
A8354-G07	NOR	GANTS PERFECT SUP. T7L10	1,00	Unité	50,00	50,00

Code Taxe : NOR= Taux Normal RED= Taux réduit

Total Hors Taxes	Taux	Montant Escompte	FT	T. ADR	Net H.T + Taxes Diverses	Taux TVA	Montant T.V.A	TOTAL T.T.C.
100,00			12,00		112,00	20,00	22,40	134,40 EUR

Votre règlement par : Traite présentée par nos soins

Vos échéances :

06/02/2026

134,40

Votre domiciliation : IBAN: FR73 1027 8022 5000 0205 1590 1 - BIC:

CCM

AG CAHORS

19 BD GAMBETTA

46000 CAHORS

Retrouvez toutes nos fiches de données de sécurité et fiches techniques sur notre site internet

www.at-cobra.fr : espace client

Taux d'escompte pour paiement anticipé : néant. En cas de retard de paiement il sera dû une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal augmenté de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L. 441-5 et L. 441-6 du code de commerce). Le client reconnaît avoir pris connaissance de la clause de réserve de propriété et des conditions générales de vente au verso, qu'il accepte expressément. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce ou d'Instance de Clermont-Ferrand sera compétent, et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Art. 48 du CPC.

Papillon détachable, à nous retourner

Client N° : A46010107

Facture N°: FC-IND2600010

Montant : 134,40

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I - GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente annulent, en tant que de besoin, les précédentes et sont modifiables sans préavis. Toutes ventes faites par notre Société, sauf dérogation écrite stipulée ou acceptée par elle, de façon expresse :

1°) - sont soumises aux présentes conditions générales et ce nonobstant toutes conditions contraires de l'acheteur;

2°) - constituant des actes de commerce et n'entrent pas dans le champ d'application de la Loi n° 72-1137 du 22/12/1972, relative à la protection des particuliers en matière de vente et démarchage à domicile (article 8). L'identifiant unique FR217998_07XUJY atteste de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière REP DDS auprès d'ECODDS.

II - PRIX

Nos prix de vente résultent de notre tarif à la date de livraison. Dans ce cas, ils s'entendent hors taxes, emballages perdus, frais de facturation en sus ; nos prix peuvent toutefois varier sans préavis. Les prix hors taxes seront majorés du montant de la TVA suivant les taux applicables et la législation en vigueur pour le calcul du montant net à payer.

III - COMMANDES

Sauf dérogations particulières, aucune commande inférieure à un seuil minimum commandé (réévalué annuellement) ne sera acceptée. Sauf accord de notre part, les commandes ne seront considérées comme définitives qu'après confirmation écrite par l'acheteur (courriel, télécopie, lettres ou bons de commande) ; toutes commandes fermes engagent irrévocablement son auteur ; en cas de dédit, une indemnité de 15 % du montant hors taxes total sera perçue par la Société si bon lui semble, à titre de clause pénale. Les commandes traitées par nos commerciaux ne deviennent définitives qu'après avoir été acceptées par notre Direction. La Société n'accuse pas réception des commandes. Tout ordre non refusé par écrit, sous quinzaine de sa réception au siège social de la Société, est considéré accepté par notre Direction.

IV - DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif : nous nous efforçons de livrer les marchandises commandées dans des délais normaux ; nous ne garantissons aucune expédition pour une date fixée. Les retards ou défauts de livraison, quelle qu'en soit la cause, ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les produits ou de réclamer des dommages intérêts.

V - LIVRAISONS

Nos marchandises sont considérées comme livrées à partir, soit de la remise au transporteur, soit par signature des bordereaux de livraison par l'acheteur à l'occasion des livraisons effectuées par nos soins. Nous déclinons toute responsabilité lorsque les livraisons de nos marchandises sont effectuées par enlèvement dans nos magasins ou dépôts par les soins de nos clients ou d'un transporteur choisi par eux.

VI - TRANSPORTS

Nos marchandises voyagent aux risques du destinataire, même en cas d'expédition en franco de port. Toute avarie ou manquement dans la livraison doit, pour être recevable, faire l'objet de réserve de la part du réceptionnaire sur le bon de livraison et être confirmée au transporteur dans les trois jours, par courrier recommandé, conformément aux dispositions de l'article 105 du code de commerce.

VII - RETOUR DE MARCHANDISES

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'accord préalable écrit de la Société, les accords de nos commerciaux n'étant à considérer que comme propositions. Nous nous réservons la possibilité d'appliquer une réfaction sur les prix auxquels les marchandises ont été facturées ainsi qu'un délai maximal de réexpédition au-delà duquel notre accord deviendra caduc. Les retours de marchandises consécutifs à une erreur de nos clients pourront être dépendants du passage d'une commande de remplacement.

VIII - RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980, il est convenu que nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix de vente. A cet égard, ne constitue pas un paiement, au sens de la présente clause, la remise de traites ou de titres créant une obligation de payer. Le transfert de la propriété des marchandises vendues et désignées sur la facture, le bon de livraison ou de commande, est donc subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur. L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible ; les marchandises en stock sont présumées être celles impayées. En cas de procédure collective, le vendeur se réserve le droit de reprendre en intégralité les produits livrés ; l'acompte versé éventuellement restant acquis au vendeur, à titre de dommages et intérêts contractuels.

IX - PAIEMENT

Nos produits sont payables à Lacropte, sans dérogation en cas de traite, remise ou acceptation et règlement, au siège de la Société. Tout paiement doit être effectué à la date indiquée sur les factures sans escompte. Tout billet à ordre ou autre effet doit nous être retourné dûment signé ou accepté au plus tard dans les huit jours de réception de la facture. Quel que puisse être le motif qu'il invoquerait, aucune retenue ne pourra être opérée par l'acheteur sur une quelconque fraction du prix de vente due par lui. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée qu'après complet paiement du prix.

Sauf accord particulier avec l'acheteur, l'imputation du prix de vente dû par l'acheteur se fait sur les produits vendus, objet de la commande la plus ancienne. Sans qu'une quelconque mise en demeure s'avère à cette fin nécessaire, le non-paiement à la date d'échéance du prix de vente, d'un quelconque fraction de celui-ci aura pour effet dès cette date :

- de rendre immédiatement exigibles, pour leur montant intégral, les dettes non échues quelle que soit la cause incombant à l'acheteur ;
- de suspendre, si bon nous semble, toute nouvelle livraison jusqu'au complet règlement des sommes dues par l'acheteur ;
- de rendre exigibles des pénalités de retard, égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal fixé par décret pour toutes les sommes versées au-delà du délai de paiement fixé augmenté de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Art. L.441-5 et L.441-6 du Code de Commerce) ;
- de rendre exigible, outre les frais engagés, une pénalité de 15 % à titre de clause pénale sur la

somme principale restant due ;

- de rendre exigibles les frais de maquettes personnalisées.

La Société se réserve le droit de facturer des frais administratifs relatifs aux lettres de rappel, aux avis avant contentieux et aux mises en demeure envoyés à l'acheteur pour défaut de paiement.

Les avoirs ne seront exigibles par nos clients que si la situation de leur compte ne fait apparaître aucune dette échue.

X - OUVERTURE D'UN COMPTE ET CREDIT

Toute commande acceptée à un nouveau client équivaut automatiquement à l'ouverture d'un compte ; nous nous réservons un délai indéterminé afin de procéder aux éventuels contrôles. Toute première commande sera payable au comptant. Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de fixer un crédit maximal sous quelque forme que se soit, au-delà duquel nous pourrions exiger un paiement au comptant. Sans commande sur une période de 2 ans à compter de sa dernière commande, le client sera considéré comme nouveau client.

XI - FORCE MAJEURE

Toute circonstance de force majeure ou autre cause échappant au contrôle de notre Société, notamment par l'intervention des Pouvoirs Publics ou de toute autorité nationale ou étrangère, dans l'approvisionnement, les prix, la transformation ou la vente de nos produits, dégageant notre responsabilité pendant la durée du cas de force majeure et peut nous amener à modifier immédiatement nos conditions de vente.

XII - GARANTIE

Les réclamations ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites dans les huit jours, après réception des produits. En cas de défaut constaté par notre Société, nous nous réservons le droit de livrer un autre produit en remplacement ou de rembourser le prix d'achat à l'exclusion de toute indemnisation supplémentaire, notamment au titre du préjudice immatériel ou indirect. Notre Société décline toute responsabilité quant aux dommages qui trouveraient leur origine dans un problème ou défaut d'application pour quelque produit que se soit. Le client reconnaît avoir été alerté par notre Société que nos produits sont des produits techniques requérant pour leur application un savoir faire précis. L'appliqueur, homme de l'art, accordera lui-même sa propre garantie pour son domaine d'intervention. Nos commerciaux ne peuvent en aucun cas faire l'application de nos produits.

XIII - ASSURANCE

La société est couverte au titre de son activité par un contrat souscrit auprès de Générali, N° de police : 54281886 y compris pour la vente de produits phytosanitaires.

XIV - RESILIATION

Toute inexécution totale ou partielle par l'acheteur de l'une quelconque des obligations qui lui incombent entraînera, dès la date de sa survenance et sans qu'une quelconque mise en demeure notifiée à l'acheteur s'avère nécessaire, la résiliation de plein droit de la vente, sans préjudice de tous dommages et intérêts s'il y a lieu ; en cas de refus de marchandise à la livraison, l'acheteur devra régler, outre les frais de transport, une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de 50 E hors taxes ainsi que les frais de maquettes personnalisées.

XV - TOLERANCE

Le fait pour notre Société de ne pas invoquer à l'encontre de l'acheteur l'une quelconque des clauses particulières du contrat de vente ne saurait être interprété comme emportant renonciation tacite au bénéfice des dites clauses ou conditions.

XVI- LITIGES

Toute commande étant destinée uniquement à un usage professionnel et commercial, en cas de litiges, seul le Tribunal de Commerce ou le Tribunal d'Instance de clermont-Ferrand sera compétent, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs (Art. 48 du CPC). Société agréée (N°AQ00142) pour la distribution de produits phytopharmaceutique.

CONFORMITE RGPD MENTIONS D'INFORMATION

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par la Société par Actions Simplifiée AT Cobra, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro B 401725114, dont le siège social est à LACROPTE (24380). La SAS AT Cobra, en qualité de Responsable de traitement, s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au Règlement européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des données personnelles et à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée le 20/06/2018. Les données à caractère personnel collectées ont pour finalités le traitement, à toutes les étapes, de l'exécution du contrat. Le recueil de vos données personnelles est obligatoire au vu de l'objectif poursuivi ; seules les données à caractère personnel indispensables à la finalité du traitement sont collectées. Vos données à caractère personnel seront conservées pendant une durée de 10 ans permettant le suivi commercial. Les données collectées ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la SAS AT Cobra et à ses sous-traitants qui s'engagent à respecter la réglementation concernant les modalités de traitement des données personnelles auxquelles ils ont accès. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (dans le respect des obligations légales applicables) et de portabilité de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez également d'un droit d'opposition et de limitation au traitement de vos données à caractère personnel. Toute demande doit être adressée au Délégué à la Protection des Données :

Courriel : rgpd@at-cobra.fr <<mailto:rgpd@at-cobra.fr>>

Adresse postale :

SAS AT Cobra

RD 45 - 225 Route des Vimes

BAS DU BOURG - 24380 LACROPTE

L'autorité de contrôle désignée par la loi française est la Commission Nationale Informatique et Liberté que vous pouvez saisir en cas de litige dans l'exercice de vos droits ou si vous pensez que votre réclamation concerne un manquement à la réglementation. Vous trouverez les modalités de cette saisie sur le site internet de la CNIL <https://www.cnil.fr>